

RENCONTRES SANTÉ-TRAVAIL 2021

« Agir au cœur des entreprises pour assurer la Santé de demain »

Réuni le 27 avril dernier, le Comité de Pilotage des Rencontres Santé-Travail a acté le choix de la thématique générale pour cette 3^{ème} édition prévue le 14 octobre prochain et centrée sur le rôle social des SSTI et leur proximité des acteurs de l'entreprise.

Ce sont en effet deux caractéristiques des Services de santé au travail que la période actuelle a rendu particulièrement remarquables, alors que les SSTI poursuivent l'accompagnement des entreprises face à l'épidémie de Covid-19 depuis plus d'un an et sous différentes formes, dont un accompagnement social.

Ainsi, la thématique générale validée pour ces Rencontres Santé-Travail 2021 est-elle : « **Agir au cœur des entreprises pour assurer la Santé de demain** ».

Pour rappel, un format digital avait été validé dès le début de l'année, ce en raison du manque de visibilité lié au contexte sanitaire : les RST du 14 octobre 2021 constitueront en un programme de webinaires à choisir « à la carte » par les participants, structuré autour des propositions régionales, qui sera rendu disponible tout au long de la journée sur une plateforme commune.

Des axes seront proposés dans les semaines à venir pour aider les régions et les Services à structurer leurs programmes de webinaires spécifiques. Ils seront en résonance avec les grands pans de l'offre partagée des SSTI à laquelle travaille le réseau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE 2021

Au Grand Hôtel, Paris 9^{ème}, le 10 juin au matin avec retransmission des présentations et échanges par visioconférence

Cette année encore, la crise sanitaire ne nous permet pas de réunir tous les adhérents de l'association dans notre format habituel de 2 jours (journée d'étude et AG), et nous le regrettons.

A ce jour, nous espérons néanmoins pouvoir tenir une Assemblée Générale ordinaire en présentiel le jeudi 10 juin 2021 de 9h à 12h30, au Grand Hôtel (2 rue Scribe, 75009 PARIS). Les bureaux de vote seront ouverts dès 8h. Les convocations seront adressées courant juin. Comme en 2020, nous invitons, en raison des circonstances exceptionnelles, les Services à n'envoyer qu'un représentant par Service. Il est tout à fait possible également de recourir aux pouvoirs. Nous vous rappelons que vous pouvez :

► **soit donner pouvoir à un autre Service de santé au travail** membre de l'Assemblée Générale, et présent le

Et sans que notre communication ne se centre sur cet anniversaire, chaque Service pourra décider du rappel de la date du 11 octobre 1946 qui marque la création de la « médecine du travail » pour toutes les entreprises et tous les salariés dans la loi française. Cela fera donc 75 ans.

Comme lors des deux précédentes éditions, l'agence Epoka accompagne le réseau Présanse sur la construction et la logistique de cette journée, et mettra programme et contenus en ligne dans le courant de l'été. **Les SSTI participants sont invités à mener leurs réflexions sur la constitution de leur programme de webinaires d'ici la fin du mois de juin.** Pour rappel, les Services désireux de participer à cette nouvelle édition des Rencontres Santé-Travail doivent se rapprocher de leurs relais régionaux, désignés pour faciliter la coordination sur tout le territoire. Leurs noms et informations de contact sont à retrouver sur Présanse.fr ► Ressources ► Communication. Ces relais diffuseront toutes les informations aux Services et se feront leur porte-parole pour les questions et suggestions qui pourraient être suscitées.

L'équipe de Présanse reste également à votre disposition et en particulier Julie Decottignies (j.decottignies@presanse.fr) et Sandra Vassy (s.vassy@presanse.fr). ■

10 juin 2021. Les administrateurs de Présanse sont les contacts à privilégier dans ce cas. Merci de vous assurer de la présence du mandataire que vous envisagez ;

► **soit adresser à « Présanse » votre pouvoir, sans indication de nom de mandataire.**

Enfin, pour faciliter la participation aux débats des Services qui ne pourraient pas être présents et auraient fait le choix de donner leur pouvoir à un mandataire, une session de visioconférence ZOOM type webinaire sera mise en place. Néanmoins, statutairement, le vote ne pourra être exercé qu'en présentiel par les membres détenteurs de pouvoirs. Si les consignes des autorités ne permettaient pas la tenue de l'événement en présentiel, nous organiserions l'AG entièrement en visioconférence (date à confirmer dans ce cas). ■